



Contractuelle th en arret

Par **pitchoune22**, le **14/08/2013** à **17:41**

Bjr, je suis contractuelle T.H dans la fonction hospitalière depuis janvier 2009. Le 16/04/12 je me suis fait opérer de l'épaule suite à un changement de poste qui était très pénible et pas adapté pour moi en date de février 2012. Mon arrêt a été en rechute A.T de 2004 chez un ancien employeur. En juin dernier, je reçois une lettre me notifiant une fin de contrat cdd avec préavis de 2 mois. En avril dernier ma cadre m'avait demandée de faire passer mon A.T en M.P ce que j'ai fait auprès de la cpam enregistrée en date du 15/05/13. je voudrais savoir si ils peuvent mettre fin à mon contrat alors que depuis mon arrêt ils me l'on renouveler régulièrement. Je vous serais reconnaissant de m'éclairer à ce niveau. Cdt.

Par **P.M.**, le **14/08/2013** à **20:44**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...